

N° 266

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 juin 1965.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1) à la suite de la mission effectuée par une délégation de cette Commission sur l'état des relations économiques et financières entre la France et différents pays du Moyen-Orient et d'Extrême-Orient,

Par MM. Marcel PELLENC, Yvon COUDÉ DU FORESTO,
Roger HOUDET et Joseph RAYBAUD,

Sénateurs.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Marc Desaché, Roger Lachèvre, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, René Dubois, Max Fléchet, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Richard, Ludovic Tron.

SOMMAIRE

	Pages.
Préambule	5
PREMIÈRE PARTIE. — Moyen-Orient	7
TURQUIE	8
Programme du séjour de la délégation.....	8
I. — Caractères généraux de l'économie turque.....	10
II. — Les relations économiques et financières franco-turques..	11
III. — Remarques de la délégation de la Commission des Finances	14
IRAK	18
Programme du séjour de la délégation.....	18
I. — Caractères généraux de l'économie irakienne.....	20
Le budget.....	20
II. — Les relations économiques et financières entre la France et l'Irak.....	23
III. — Remarques de la délégation de la Commission des Finances	24
LIBAN	27
Programme du séjour de la délégation.....	27
I. — Caractères généraux de l'économie libanaise.....	29
II. — Les relations économiques et financières entre la France et le Liban.....	32
III. — Remarques de la délégation de la Commission des Finances	33
DEUXIÈME PARTIE. — Extrême-Orient	35
JAPON	35
Programme du séjour de la délégation.....	35
Caractères généraux de l'économie japonaise.....	37
Les relations économiques et financières entre la France et le Japon.	43
Remarques de la délégation de la Commission des Finances.....	44

PREAMBULE

A une époque où une balance positive du commerce extérieur est un élément essentiel de la prospérité d'un pays, votre Commission des Finances alertée par la stagnation, sinon la régression de nos échanges avec les pays étrangers dans le courant de l'année 1964, a décidé de confier à plusieurs de ses membres le soin de faire le point de nos relations financières, de nos échanges, ainsi que de notre implantation industrielle dans un certain nombre de pays.

Son choix s'est porté en premier lieu sur trois pays du Moyen-Orient, vers lesquels, traditionnellement, notre activité extérieure s'est développée, même si certains accidents politiques l'ont, à un moment ou à un autre, affectée pour un temps.

Par ailleurs, à l'occasion d'une mission dans le Pacifique, le Bureau du Sénat a autorisé les représentants de la Commission des Finances à poursuivre ces investigations lors de leur passage au Japon, sur la voie du retour.

*

* *

La délégation se doit de souligner l'accueil particulièrement chaleureux qui lui a été réservé ainsi que l'intérêt considérable soulevé par la visite des représentants du Sénat de la République Française.

Les contacts tant avec les dirigeants politiques qu'avec les hauts fonctionnaires de ces différents pays ont permis aux membres de la mission, non seulement d'analyser la position française et les moyens à mettre en œuvre pour la développer, mais également d'apprécier les conditions dans lesquelles s'exerce la concurrence internationale au sein de pays très inégalement équipés.

Le succès de cette mission doit être attribué en tout premier lieu à MM. les Ambassadeurs de France auprès des pays visités, qui, avec la pleine approbation de M. le Ministre des Affaires Etrangères, ont su organiser au mieux le programme des séjours de la délégation.

C'est ainsi que malgré la brièveté de ce voyage, nous avons pu rencontrer dans les meilleures conditions les plus hautes personnalités politiques et administratives de ces pays et avoir avec elles les échanges de vues les plus francs, les plus complets et aussi les plus constructifs.

La délégation tient donc à adresser ses plus vifs remerciements et ses plus chaleureuses félicitations à nos représentants diplomatiques et en particulier à S. Exc. M. B. Hardion, Ambassadeur de France en Turquie et M. Deciry, Premier Conseiller ; S. Exc. M. J. Dumarçay, Ambassadeur de France en Irak et M. Philippe Bey, Premier Secrétaire ; S. Exc. M. Falaize, Ambassadeur de France au Liban et M. Letondot, Conseiller financier pour le Proche et le Moyen-Orient.

Nous tenons enfin à associer à l'expression de notre reconnaissance MM. les Ambassadeurs de Turquie, d'Irak et du Liban en France, ainsi que les hauts fonctionnaires de ces pays, qui ont apporté à la préparation de cette mission un concours particulièrement précieux.

*

* *

Les conclusions générales auxquelles nous ont conduit ces visites ne sont pas toutes, il nous faut le souligner, à mettre au crédit de l'esprit d'expansion économique qui devrait animer, tant les pouvoirs publics que les entreprises de notre pays pour affronter une difficile concurrence.

Il faut observer, en effet, que si dans certains pays une certaine instabilité politique avec ses conséquences économiques constitue un élément important de découragement pour les investisseurs privés étrangers, il n'en reste pas moins que plusieurs « goulots d'étranglement » spécifiques à notre pays, constituent autant d'obstacles à un développement rapide de notre commerce extérieur.

Après avoir succinctement décrit les caractéristiques essentielles de l'économie et de la situation financière de ces pays, le présent rapport analysera la nature et l'ampleur de leurs relations avec la France et fera enfin apparaître les remarques et conclusions de la délégation de la Commission des Finances.

*

* *

PREMIERE PARTIE

MOYEN-ORIENT

Composition de la Délégation.

La délégation de la Commission des Finances était composée de MM. Marcel Pellenc, Sénateur du Vaucluse, Rapporteur général de la Commission des Finances ; Roger Houdet, Sénateur de la Seine-Maritime, Ancien Ministre ; Joseph Raybaud, Sénateur des Alpes-Maritimes.

M. Campbell, Chef du Secrétariat de la Commission des Finances accompagnait la délégation.

La mission s'est déroulée du 28 mars au 9 avril 1965, soit :

- du 28 mars au 1^{er} avril : Turquie.
- du 2 avril au 5 avril : Irak.
- du 6 avril au 9 avril : Liban.

*
* *

TURQUIE

(28 mars 1965 - 1^{er} avril 1965).

Programme du séjour de la délégation.

Dimanche 28 mars.

A 14 heures 30, départ de Paris-Orly.

A 22 heures, arrivée à Istanbul.

Lundi 29 mars.

A 8 heures, départ d'Istanbul.

A 9 heures 05, arrivée à Ankara-Esenboga.

A 10 heures 15, dépôt d'une gerbe au mausolée d'Ataturk.

A 11 heures, entretien avec le Président du Sénat, M. Enver Aka.

A 11 heures 30, entretien avec le Président de l'Assemblée Nationale, M. Fuad Sirmen.

A 11 heures 45, séance de travail avec une délégation de la Commission parlementaire mixte du budget et du plan et du Groupe d'amitié France-Turquie.

A 16 heures, entretien avec M. le Ministre des Finances, M. Ihsan Gursan.

A 20 heures 30, dîner officiel à l'Ambassade de France.

Mardi 30 mars.

A 9 heures, séance de travail avec M. le Sous-Secrétaire d'Etat au Plan, Menduh Aytur et ses principaux collaborateurs.

A 11 heures, entretien avec M. le Ministre du Commerce, M. Macit Zeren.

A 12 heures, entretien avec M. le Ministre des Affaires Economiques.

A 17 heures, départ pour Istanbul.

A 21 heures, dîner chez le Conseiller commercial de France.

Mercredi 31 mars.

A 9 heures 45, entretien avec M. Niyazi Aki, Préfet d'Istanbul.

A 10 heures 30, entretien avec M. Hasim Iscan, maire d'Istanbul.

A 11 heures, séance de travail avec les membres de la Chambre d'Industrie d'Istanbul.

A 13 heures, déjeuner offert par la Chambre d'Industrie.

A 18 heures, réception par la Chambre de Commerce française en Turquie.

A 20 heures 30, dîner chez le Consul Général.

Jeudi 1^{er} avril.

Départ pour Bagdad *via* Beyrouth.

Au cours des nombreux entretiens qu'elle a pu avoir tant avec les parlementaires qu'avec les membres du Gouvernement turc ou les représentants des professions, votre délégation a pu acquérir une notion précise de la position de la Turquie vis-à-vis de la France ainsi que des pays membres de l'O. C. D. E., mais également recueillir de précieuses indications sur le fonctionnement des institutions turques.

Elle a été, notamment, particulièrement intéressée par la composition et le fonctionnement de la Commission mixte du Budget et du Plan. Composée de 50 membres, dont 35 appartenant à l'Assemblée Nationale et 15 au Sénat, cette Commission est chargée de l'examen du projet de budget déposé le 30 novembre de chaque année. Elle dispose à cet effet d'un délai qui s'étend jusqu'à fin janvier. Puis le Sénat dispose de 10 jours pour l'examen du projet. Si un ou plusieurs amendements sont présentés par le Sénat, la Commission mixte les examine et, le cas échéant, insiste auprès du Sénat pour qu'il les retire. Puis le budget est transmis à l'Assemblée Nationale qui doit avoir achevé l'examen à la fin du mois de février. La Commission est également compétente dans les mêmes conditions pour les Plans quinquennaux de développement économique.

Cette organisation originale paraît donner les meilleurs résultats et l'autorité et l'efficacité de la Commission mixte, présidée actuellement par M. Ismet Sezgin, est incontestable et résulte en particulier de la remarquable compétence de ses membres.

I. — Caractères généraux de l'économie turque.

L'économie de ce pays est essentiellement agricole. L'industrie emploie, en effet, moins d'un million de personnes sur une population globale de près de 30 millions d'habitants. La production agricole est, de plus, axée sur quelques produits caractéristiques : tabac, noisettes, figues, raisins secs et pistaches, ce qui n'en facilite pas toujours l'écoulement.

La *production industrielle* est assurée, à concurrence de 40 %, par des entreprises économiques d'Etat.

Un *plan quinquennal* 1963-1967 doit assurer une augmentation du produit national brut de 7 % par an, soit, compte tenu du taux considérable d'augmentation de la population, 3 % l'an (contre 1 % pour l'Europe occidentale et 1,7 % pour les Etats-Unis), une majoration nette de 4 % l'an.

Pour les deux premières années 1963 et 1964, les résultats du Plan sont vivement controversés. En effet, l'augmentation en 1963, semble bien avoir été de plus de 7 %, grâce à une récolte exceptionnelle. Par contre, en 1964, l'augmentation réelle semble se situer aux environs de 4 %.

L'augmentation du produit national brut est fondée sur les investissements qui doivent s'élever, chaque année, à 18,3 % de ce produit, dont les deux tiers seraient affectés au secteur public et un tiers au secteur privé.

Cette augmentation du produit national brut doit faire passer le revenu individuel moyen de 1.790 livres turques en 1961, c'est-à-dire environ 20 dollars, à 2.190 livres turques en 1967, soit près de 25 dollars, sur la base des prix de 1961.

La *balance commerciale* est largement déficitaire. Ce déficit a été de 100 millions de dollars en 1961, 170 millions en 1962, 230 millions en 1963. Il a été ramené à 126 millions de dollars en 1964 par réduction brutale du plan d'importation.

Pendant cette même période, le déficit des exportations « invisibles » est tombé de 55 à 9 millions de dollars.

En 1965, les autorités turques espèrent un solde positif, grâce aux transferts opérés par de la main-d'œuvre émigrée, notamment en Europe occidentale (150.000 ouvriers turcs travaillent en Allemagne fédérale) et aux recettes touristiques.

Dettes extérieures. — Elle dépasse actuellement un milliard de dollars, les échéances de 1963 et 1964 étaient de l'ordre de 150 millions de dollars et pour 1965 doivent être de 215 millions de dollars.

Aide étrangère. — Depuis l'adoption du Plan Marshall jusqu'à ce jour, les Etats-Unis ont fourni à la Turquie, sous diverses formes, une aide économique de l'ordre de 2 milliards et demi de dollars.

Consortium. — Au cours de l'été de 1962 un consortium a été constitué dans le cadre de l'O.C.D.E. afin d'apporter une aide au développement économique à long terme de la Turquie. Il s'agit d'une association de fait entre les pays membres qui sont prêts à accorder une contribution au programme de développement de ce pays.

L'aide du consortium, sous diverses formes, a été d'environ 250 millions de dollars en 1963 et de 235 millions de dollars en 1964.

Association de la Turquie au Marché commun.

L'accord d'association a été signé à Ankara le 12 septembre 1963. Il est entré en vigueur le 1^{er} décembre 1964. Pendant une phase préparatoire de 5 ans, la Turquie n'a pratiquement pas d'obligations, mais, d'une part, les six pays lui ouvrent des *contingents tarifaires* pour le tabac, les figes, les noisettes et les raisins secs, et d'autre part la Banque Européenne d'Investissement lui accorde un prêt de 175 millions de dollars.

II. — Les Relations économiques et financières franco-turques.

Echanges commerciaux franco-turcs. — La France figure au cinquième rang des fournisseurs et des clients de la Turquie après les U. S. A., l'Allemagne, l'Italie et la Grande-Bretagne. Les produits français exportés en Turquie (principalement produits pétroliers, fonte, fer et acier, matériel mécanique, électrique) sont admis dans la limite de contingents globaux ouverts par ce pays, tandis que les produits turcs bénéficient le plus souvent des libérations de l'O. C. D. E.

L'accord d'association de la Turquie au Marché commun qui est entré en vigueur le 1^{er} décembre 1964 a modifié quelque peu la structure de ces échanges qui sont désormais réglementés par le Traité.

La Turquie bénéficie à ce titre de contingents tarifaires pour les figues sèches, les noisettes, les raisins secs et le tabac.

Il est à noter que ce dernier point est à l'origine d'un grave malaise chez nos amis turcs qui reprochent aux pays de l'O.C.D.E. et en particulier à la France, de ne pas avoir acquis les quantités prévues par le Traité d'association, *alors qu'en fait il ne s'agit que d'un contingent tarifaire, sans obligation d'achat.*

Nos échanges avec la Turquie sont relativement stables, s'élevant au chiffre d'environ 100 millions de francs chaque année, aussi bien pour les importations que pour les exportations.

Entre 1950 et 1960, la France a construit en Turquie deux grands barrages, 5 cimenteries, 2 sucreries, une centrale thermique, effectué l'électrification du chemin de fer de la banlieue d'Istanbul. Actuellement, sauf un gros contrat portant sur la scierie d'Eregli, sur la Mer Noire, d'une capacité de 331.000 tonnes, les adjudications obtenues par la France sont peu nombreuses : un ferry-boat, deux émetteurs de radio, une sous-station électrique).

Crédits d'équipement. — Le bénéfice de l'assurance-crédit fut suspendu en 1958 à la suite de la demande de moratoire déposée par les Turcs. L'accord du 11 mai 1959 a d'ailleurs consolidé sur 12 ans les créances commerciales françaises sur la Turquie, soit un total de 66,5 millions de dollars, dont près de 50 millions de dollars ne sont pas encore remboursés.

Depuis 1960 l'assurance-crédit à court terme a été reprise à des conditions fort restrictives.

Au mois de mars 1961, le Gouvernement français a décidé d'accorder à la Turquie un plafond d'assurance-crédit à moyen terme de 12 millions de dollars qui a été utilisé pour des biens d'équipement destinés au centre sidérurgique d'Eregli, auquel l'industrie américaine participe par un prêt de 150 millions de dollars et l'industrie italienne à raison de 10 millions de dollars.

Dans le cadre des aides concertées, la France a signé avec la Turquie au titre du Consortium un protocole financier bilatéral, mettant pour 1963 à la disposition de ce pays 123 millions de

francs comprenant 42 millions de crédits fournisseurs, utilisables selon les modalités du moyen terme prolongé (10 ans) et du moyen terme classique (5 ans) ainsi qu'un prêt gouvernemental de 41 millions de francs. Ce dernier prêt, consenti pour une durée de 20 années, comporte un délai de grâce de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 3,5 %.

Par ailleurs, au titre de la participation de la France aux facilités consenties par la Banque Européenne d'Investissement dans le cadre de l'accord d'association, 58 millions de dollars ont été mis à la disposition de cette Banque par notre pays pour un prêt total de 175 millions sur 5 ans.

Compte tenu de cette importante participation, le Gouvernement français n'a accordé par ailleurs qu'un nouvel apport de 50 millions de francs, à raison des deux tiers pour des crédits de fournitures à 10 ou 5 ans et d'un tiers représentant un prêt gouvernemental.

En application de ces protocoles plusieurs projets ont été admis au bénéfice de l'assurance-crédit. Cependant, les contrats effectivement conclus ne représentent qu'une trentaine de millions de francs.

En 1965, l'effort français se porte sur le financement de la majeure partie des échéances commerciales turques consolidées par l'accord de Paris du 10 mai 1959.

Les Turcs s'acquitteront, comme prévu, de leurs obligations en 1965, mais auront la possibilité de refinancer leurs versements grâce à un prêt gouvernemental français de 4,8 millions de dollars comportant une période de grâce de 6 ans, des remboursements étalés sur 3 ans et un taux d'intérêt qui n'est pas encore fixé.

Des prêts analogues seront consentis pour les échéances consolidées de 1966 et 1967.

Relations financières. — Aux termes d'un accord sur l'aide financière à la Turquie du 23 novembre 1958 sous l'égide de l'O.C.D.E., le Gouvernement français a consenti au Gouvernement turc un prêt de 1.277.000 dollars remboursable en 11 versements semestriels de 114.000 dollars à partir du 1^{er} janvier 1964. Toutefois, un avenant de décembre 1964 a reporté au 1^{er} juillet 1969 le début de la période des remboursements qui comprendront 19 versements semestriels.

La dette commerciale consolidée à l'égard des créanciers privés français et de la C. O. F. A. C. E. s'élève encore, ainsi que nous l'avons vu, à près de 50 millions de dollars et devra être réglée par annuités variables jusqu'en 1973.

Sur le plan du contentieux, certaines affaires concernant l'O. T. A. N. ont entraîné pour la participation française des retards de paiement de l'ordre de plus de 2 millions de livres sterling.

En ce qui concerne l'indemnisation des porteurs français de la dette ottomane, devenue à la suite du Traité de Lausanne la dette turque, 7 1/2 % 1963; l'accord du 24 mai 1944, modifié par un protocole du 4 août 1948, a fixé le prix de rachat des obligations à 2.000 francs français.

En vertu de ces dispositions, la grande majorité des porteurs ont été indemnisés, mais les autorités turques contestent cependant la qualité de porteurs français de certains de nos ayants droit. L'Association nationale des Porteurs français de valeurs mobilières a proposé au Gouvernement turc de régler cette question par un versement forfaitaire de 300.000 F.

III. — Remarques de la délégation de la Commission des Finances.

Le concours français au développement de la Turquie est donc relativement important, notamment par les participations prises, soit dans le Consortium, soit dans le cadre de l'association de la Turquie au Marché commun.

Cependant, au cours des nombreux entretiens qu'elle a eus avec les responsables turcs, votre délégation a perçu que les modalités suivant lesquelles se développe le concours de la France soulevait chez nos amis turcs des réserves importantes.

Ces réserves proviennent, semble-t-il, d'une part, d'un ensemble de difficultés à utiliser l'aide de la France, d'autre part, de l'interprétation donnée par les Turcs aux engagements pris dans le cadre de l'association avec le Marché commun.

Cet état d'esprit était particulièrement perceptible lorsque fut examinée la question du tabac, essentielle pour ce pays qui en produit 130.000 tonnes par an environ.

Les Turcs déplorent ainsi de ne pouvoir exporter en France le contingent qui a été fixé dans le cadre de l'accord d'association (2.550 tonnes par an) alors que notre pays achète de grosses

quantités de tabac en Albanie, Yougoslavie et Bulgarie. La France ne respecterait donc pas, selon eux, les accords passés avec l'O. C. D. E.

Sur ce point, plusieurs remarques doivent être faites :

La première c'est qu'il n'a jamais été question d'un engagement ferme des pays de l'O. C. D. E. de procéder chaque année à l'achat d'un contingent global. Il ne s'agit, comme nous l'avons déjà souligné, que d'un *contingent tarifaire*.

Il n'en reste pas moins que la Turquie, tout en reconnaissant cette distinction, conçoit à cet égard une désillusion certaine car elle pensait avoir ainsi obtenu un débouché régulier de sa production de tabac.

Ce problème doit être résolu car il revêt une importance considérable pour la Turquie et risque d'altérer les excellentes relations économiques que nous entretenons avec ce pays.

En effet, s'il est bien exact que la France respecte la lettre du traité d'association, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une sorte d'obligation morale et que dans la mesure où l'on adhère à une entente internationale de caractère politique, les considérations économiques doivent quelquefois céder le pas à la progression vers le but final d'unité politique que laisse entrevoir cet accord signé en 1963.

Nous avons observé, par ailleurs, qu'une grande partie des crédits mis à la disposition du Gouvernement turc par la France n'avait pas été utilisée.

Nous avons longuement discuté de ce point avec le Ministre des Finances turc qui nous a répondu que les conditions auxquelles les crédits français étaient consentis n'étaient pas compétitives avec les propositions des autres pays. Les Turcs conçoivent en effet que chaque pays devrait donner dans le cadre du consortium des crédits de 25 à 30 ans à un taux très réduit qui n'est pas celui, ni de l'assurance-crédit, ni celui auquel sont consentis les prêts du Gouvernement français.

Ces conditions financières nuisent au développement de nos investissements en Turquie qui, par ailleurs, souffrent de prix que les Turcs considèrent comme plus élevés que les prix des autres pays qui soumissionnent.

Ce dernier point nous a été souligné aussi bien par les membres du Gouvernement que par les industriels que nous avons rencontrés, soit à Ankara, soit à Istanbul.

Il apparaît, dans l'ensemble, que dans une même soumission les prix français sont supérieurs d'environ 20 % aux prix des Américains, des Anglais ou des Allemands pour une qualité que chacun a reconnu, d'ailleurs, supérieure, ce fait n'apparaissant pas toujours comme déterminant.

C'est pourquoi les Turcs souhaiteraient que le Gouvernement français puisse prendre à sa charge une partie des frais et opérations pour lesquels les industriels français soumissionneraient.

Il apparaît que cette méthode serait employée par les Italiens dont les prêts portent intérêt à 6 %, 2 % étant pris en charge par le Gouvernement italien.

Il est bien évident qu'il nous est difficile de concurrencer les Etats-Unis qui, pour financer leurs investissements en Turquie, consentent des prêts à 25 ou 30 ans au taux de 2 %.

Ce point a paru très important à votre délégation car il a été souligné par tous nos interlocuteurs dans les différents pays où nous sommes passés et constitue certainement l'un des points qui entravent le développement de nos investissements à l'étranger.

D'autres remarques nous ont été faites, notamment par les industriels turcs :

D'une part, les industriels français ne paraissent pas s'intéresser très vivement au marché turc. C'est ainsi qu'il y a très peu d'exemples de prises de participations dans des sociétés privées turques.

Par ailleurs, il faut reconnaître qu'il n'existe dans ce pays aucune implantation commerciale française moderne et dynamique.

Notre collègue, M. Houdet, sur ce dernier point, a demandé dans quelles conditions pouvait être garanti le libre rapatriement des capitaux ou des bénéfices qu'effectueraient en Turquie des industriels français.

Il lui fut répondu que la loi sur les investissements étrangers réglait ce problème dans les conditions les plus libérales et qu'aucune limitation n'était notamment apportée au rapatriement des bénéfices.

Si ce point nous a paru, en effet, légalement exact, il n'en reste pas moins que des industriels français ont eu dans le passé, de grandes difficultés à faire revenir les sommes provenant d'opérations qu'ils y avaient effectuées.

En conclusion, il est certain que notre rôle en Turquie pourrait être beaucoup plus considérable qu'il ne l'est à l'heure actuelle, si, d'une part, nous n'apparaissions pas en position fâcheuse vis-à-vis des autres nations occidentales qui investissent en Turquie, notamment dans le domaine des prix et des conditions financières, et, d'autre part, si du côté turc un effort était fait pour réduire les formalités administratives et instituer un esprit de coopération dynamique.

La délégation estime enfin qu'il serait nécessaire de clarifier nos relations commerciales et financières et d'inciter les industriels français à s'intéresser à un marché dans lequel d'importantes possibilités existent.

IRAK

(2-5 avril 1965.)

Programme du séjour de la délégation.

Vendredi 2 avril.

A 15 heures, arrivée à Bagdad. Séance de travail à l'Ambassade de France.

A 19 heures, dîner à l'Ambassade de France.

Samedi 3 avril.

A 8 heures 45, entretien avec le Directeur général des Services économiques du Ministère des Affaires étrangères.

A 9 heures, entretien avec M. le Ministre des Affaires étrangères.

A 10 heures, entretien avec M. le Premier Ministre.

A 11 heures, entretien avec M. le Secrétaire d'Etat aux Finances.

A 13 heures, entretien avec le Directeur de la Banque centrale.

A 18 heures 30, réception à l'Ambassade de France.

Dimanche 4 avril.

A 9 heures, entretien avec M. le Ministre du Plan.

A 9 heures 45, séance de travail avec les membres du Conseil de la Planification économique.

A 11 heures 30, entretien avec M. le Ministre de l'Economie.

A 12 heures 15, entretien avec les membres du Conseil de la Fédération des Industries.

A 13 heures 15, entretien avec les membres du Conseil d'administration de la Chambre de Commerce de Bagdad.

A 14 heures, entretien avec le Président du Conseil d'administration de la Société nationale du Pétrole.

A 20 heures, dîner officiel offert par le Gouvernement irakien en l'honneur de la délégation française.

Lundi 5 avril.

A 9 heures, départ pour Beyrouth.

L'Irak est certainement des trois pays que la délégation a visités, le plus intéressant sur le plan des possibilités qui s'offrent dans un pays où un effort d'équipement considérable est développé grâce à un support financier important.

Le *contexte politique* irakien est, à l'heure actuelle, difficile : les trois quarts des membres du Gouvernement appartiennent aux groupes d'officiers qui ont pris part, soit au coup d'Etat de 1958, soit au plus récent du 18 novembre 1963 qui a installé le Maréchal Aref à la Présidence de la République.

Il n'existe pas de parlement ni d'organe consultatif en dehors du Conseil national de la Révolution composé des officiers ayant pris part au dernier coup d'Etat.

Le 3 mai 1964 le chef de l'Etat a promulgué une constitution intérimaire dans laquelle sont énoncés les principes de gouvernement et d'organisation de l'Etat qui seront appliqués pendant une période transitoire à l'issue de laquelle une constitution définitive doit fixer la forme et les règles du régime « républicain ».

Le programme ministériel du 15 novembre 1964 a prévu, comme premier point, la restauration de la vie constitutionnelle normale et le rétablissement du système parlementaire sous une période de huit ans au maximum, une assemblée consultative devant être immédiatement créée. Toutefois, les difficultés internes actuelles permettent de penser que ce projet ne pourra être réalisé dans un très proche avenir.

Sur le plan des relations extérieures, il convient d'observer que les contacts diplomatiques normaux entre la France et l'Irak n'ont été rétablis qu'en 1963 après avoir été suspendus pendant sept ans.

Cette longue interruption a naturellement contribué à réduire l'influence française en Irak. La Grande-Bretagne occupe traditionnellement des positions importantes en Irak, aussi bien sur le plan économique que sur le plan culturel ; les Etats-Unis et l'U. R. S. S. ainsi que les pays de l'Est apportent également une contribution très substantielle au développement de l'économie irakienne.

Quant à l'influence de l'Allemagne, elle remonte à plus de soixante-dix ans, le « Bagdad Bahn » étant une des premières réalisations effectuées par ce pays en Irak.

Toutefois, en raison de l'institution récente de relations diplomatiques entre l'Allemagne de l'Ouest et Israël, la position allemande se trouvait sérieusement menacée en Irak.

I. — Caractères généraux de l'économie irakienne.

L'Irak couvre une superficie de 446.713 kilomètres carrés, dont la moitié est occupée par un désert.

La superficie totale des régions irriguées ou arrosées est estimée à 121.000 kilomètres carrés, dont 58.000 sont cultivés. La population s'élève à 7 millions d'habitants environ, la population des villes s'accroissant au détriment des campagnes ; ainsi, la population de Bagdad, qui était de 500.000 habitants en 1947, est aujourd'hui d'environ 1 million d'habitants.

En 1958, une réforme agraire mit fin au régime presque féodal de répartition des terres cultivables en fixant le maximum de surface des propriétés à 250 hectares en cas de terres fertilisées par irrigation, ou au double pour les terres arrosées naturellement.

Les principaux produits agricoles sont le riz, le coton, le tabac, le millet et surtout les dattes, les dattiers irakiens étant au nombre d'environ 32 millions, soit 30 % du nombre total mondial. Le cheptel est estimé à environ 8 millions de bêtes.

Le produit national brut, pour 1963, était de 552 millions de dinars (1 dinar = 1 £), le revenu par tête étant de 60 dinars :

— la valeur de la production agricole de 107 millions de dinars ;

— la valeur de la production industrielle de 68 millions de dinars ;

— et la production de pétrole de 60 millions de tonnes équivalent à 125 millions de dinars.

LE BUDGET

Le budget, qui couvre la période du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante, doit être équilibré, en 1965, en particulier, par les revenus des ressources pétrolières qui s'élèveront à 140 millions de dinars.

Le montant total du budget est de 216 millions de dinars, dont 45 % sont affectés aux dépenses militaires, 43 millions étant réservés à l'Education.

Un plan quinquennal, couvrant la période de 1965 à 1969, prévoit des investissements d'un montant de 550 millions de dinars, dont 28 % seront affectés à l'agriculture, 28 % à l'industrie, 17 % aux transports et communications, 20 % aux autres secteurs.

Le financement sera assuré de la manière suivante :

— Revenus du pétrole.....	70 %
— Revenus des entreprises publiques.....	6 %
— Crédits intérieurs.....	9 %
— Crédits extérieurs.....	15 %

Le résultat de ce plan doit être une augmentation du revenu national brut de 8 % par an.

L'industrie irakienne comporte depuis 1958 un secteur nationalisé qui a été considérablement élargi en 1964. Il couvre plus de 50 % de l'activité irakienne et représente un capital de plus de 25 millions de dinars et comporte l'énergie (sauf le pétrole), les transports, les assurances, les banques, le tabac, le commerce extérieur, les cimenteries, les tissages, les matériaux de construction, les sous-produits du pétrole, les peaux, cuirs, etc.

Ces entreprises sont intégrées dans un Institut économique d'Etat, gérées sur des bases industrielles et commerciales et soumises au même régime fiscal que les industries privées, l'Institut économique assurant simplement la coordination de la production.

Les bénéfices des entreprises publiques sont partagés en quatre parties :

- un quart est consacré aux réserves et aux investissements ;
- sur les trois quarts restant, 25 % sont versés aux employés, 15 % aux services sociaux, le reste étant versé à l'Institut économique qui paie les intérêts d'amortissement ;
- et 25 % sont versés au budget général.

Les principales industries traditionnelles comportent des filatures et tissages, cimenteries (briques, tuiles et mosaïques), etc., et, naturellement, venant en premier lieu, le pétrole.

Le plan prévoit un important développement du secteur industriel auquel seront consacrés 162 millions de dinars jusqu'en 1966, notamment dans des stations électriques et un centre nucléaire au service de l'industrie, de l'agriculture et de la santé.

Le pétrole occupe une place primordiale dans l'économie irakienne puisque la production totale en 1964 était de près de 58 millions de tonnes, représentant une valeur de 126 millions de dinars.

La production escomptée pour 1965 est de plus de 60 millions de tonnes, pour une valeur de 140 millions de dinars. Les réserves évaluées sont considérables puisqu'elles sont de l'ordre de 3.000 millions de tonnes.

Le pétrole est exploité principalement par l'Irak Petroleum Company, dans laquelle la Compagnie française des Pétroles possède 23,75 %.

Une loi n° 80 de décembre 1961 a mis sous le contrôle de l'Etat la quasi totalité des champs de recherches pétrolières ne laissant à l'I.P.C. que 0,25 % de l'étendue de ses concessions.

En 1962 fut créé l'Iraqi National Oil Company, dont l'objet devait être d'exploiter ces régions et d'instituer une industrie pétrolière nationale.

Les relations entre l'I.P.C. et le Gouvernement irakien furent très difficiles depuis 1961 mais il semble que l'on soit à la veille de la signature d'un accord qui restitue à la compagnie privée une partie des terrains de recherches qu'elle possédait avant 1961.

La quasi totalité de cette production est exportée par des pipe-lines qui vont jusqu'à Tripoli, au Liban et Panyas en Syrie ou est évacuée par des pétroliers par le port de Bassorah.

Les redevances versées au Gouvernement irakien constituent, comme nous l'avons vu, la majeure partie des ressources budgétaires et des fonds qui serviront à financer le plan 1965-1969.

Le commerce extérieur s'effectue principalement avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, l'Allemagne fédérale et l'U.R.S.S.

Les importations ont représenté en 1963 114 millions de dinars et concernent principalement des produits manufacturés.

Les exportations se sont élevées, pour la même période, en dehors du pétrole, à 17 millions de dinars.

Le régime des échanges est entièrement nationalisé; plusieurs accords bilatéraux ayant été passés entre l'Irak et différents pays, parmi lesquels l'U.R.S.S., l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, la Finlande, la Suède, la Tchécoslovaquie.

II. — Les relations économiques et financières entre la France et l'Irak.

Ces relations ont repris en 1963 mais ne représentent qu'une infime proportion du commerce de ce pays. En 1964, les importations françaises ne représentaient que 5,35 % des importations totales du pays.

Les exportations vers la France (pétrole excepté) se sont toujours situées à un niveau extrêmement bas qui n'a jamais atteint 1 % des exportations irakiennes.

En 1964, le montant des importations en provenance de France s'élevait à 1.600.000 dinars et comportait notamment des fontes, aciers, appareillage mécanique, cuivre, appareillage électrique, produits alimentaires et poissons, véhicules automobiles, papiers et cartons, etc.

Les exportations, d'un montant de 2.063 dinars, ne concernaient que quelques produits : huiles, peaux, laine, tapis. Les achats de pétrole, par contre, s'élevaient en 1964 à 800 millions de francs.

Les investissements français en Irak ont subi un net ralentissement à la suite de la rupture des relations diplomatiques de 1956. Les sociétés françaises installées dans le pays n'ont généralement pas pu résister à cette crise et ont disparu, notamment la B.N.C.I. et l'Orosdi Bank.

En outre, la plus grande partie de l'industrie irakienne ayant été nationalisée en 1964, il n'y a pratiquement pas d'investissements français directs en Irak, à l'exception de la participation de la Compagnie française des Pétroles à l'Irak Petroleum Company ; par l'intermédiaire de la C.F.P. notre pays a accès à des quantités importantes de pétrole brut, puisque 8 millions de tonnes en 1964 ont été cédés au prix coûtant conformément aux conditions que l'I.P.C. réserve à ses actionnaires.

La crise de Suez a provoqué l'existence d'un *contentieux* franco-irakien relativement important.

En effet, plusieurs entreprises françaises effectuaient des travaux importants pour le compte du Development Board irakien

(construction de barrages, routes, usines). La rupture des relations diplomatiques n'a pas arrêté ces travaux mais nos entreprises ont été plongées dans des difficultés inextricables.

Le Development Board n'a pas tenu ses engagements et les douanes irakiennes se sont opposées à la réexpédition du matériel de chantier appartenant aux entreprises françaises.

Ces entreprises se sont alors retournées auprès de la Compagnie d'Assurances pour le Commerce extérieur, afin d'obtenir des indemnités correspondant à leurs pertes.

A différents titres, le montant des indemnités versées par la C.O.F.A.C.E. s'élevait à près de 50 millions de francs. L'ensemble de ce contentieux n'a pas été réglé, ce qui interdit à la C.O.F.A.C.E. d'assurer la garantie pour d'autres contrats importants.

Malgré cette situation défavorable un certain nombre de sociétés françaises s'intéresse à nouveau au marché irakien, notamment dans le domaine « engineering » où cinq contrats ont été obtenus par des firmes françaises, notamment : Sofregaz (gazoduc et oléoduc), Pétrochimie (stockage de carburants), etc.

Enfin, de nombreuses sociétés françaises ont participé aux principaux appels d'offres lancés depuis l'an dernier pour des contrats qui n'ont pas encore été attribués.

III. — Remarques de la délégation de la Commission des Finances.

Au cours des différents entretiens que la délégation a eus avec les principaux dirigeants de l'économie irakienne, elle a pu apprécier le désir de l'Irak de voir la France s'intéresser de beaucoup plus près à son développement économique, non pas sous la forme d'un financement important des travaux à entreprendre, mais surtout en apportant une collaboration technique durable.

Nous avons été frappés, notamment, d'entendre à plusieurs reprises les Irakiens nous parler du manque de techniciens étrangers nécessaires à la marche normale des entreprises créées par des sociétés étrangères. Ils reprochent aux investisseurs étrangers de

venir installer des usines et de repartir après la construction sans plus apporter à leur fonctionnement ou à leur entretien aucune contribution.

Ce problème est caractéristique d'un pays dont le développement industriel est récent.

En effet, l'Irak accueille toutes les propositions d'aide ou d'investissement de l'extérieur, mais l'effort concernant la formation professionnelle est loin d'être suffisant pour lui permettre d'acquérir notamment des cadres moyens dont le défaut se fait le plus cruellement sentir.

Nous avons longuement insisté auprès de nos interlocuteurs sur la nécessité qui s'attachait pour eux à ce que leur effort de formation soit considérablement développé, afin de mettre le pays en mesure de faire fonctionner avec les moyens nationaux son économie industrielle.

Ainsi plus que des capitaux ou des investisseurs directs les Irakiens semblent actuellement attendre de la France une aide technique ou la formation d'Irakiens dans des écoles spécialisées.

L'Institut du pétrole français a apporté à la Compagnie nationale des pétroles une aide précieuse pour la création d'un Institut irakien du pétrole.

Il semble que dans le domaine du forage et de l'exploitation pétrolière la compagnie nationalisée des pétroles serait très désireuse de recevoir une aide technique de notre pays.

Votre délégation a souligné à tous ses interlocuteurs que la part que pouvait prendre la France dans le développement économique de leur pays était conditionnée par le rétablissement d'un climat de confiance réciproque qui d'ailleurs, nous a-t-il semblé, est en train de se concrétiser.

Mais pour parvenir à cette entente, il convenait que le contentieux franco-irakien soit complètement apuré afin de redonner confiance aux exportateurs français.

Ce problème de l'indemnisation définitive des industriels lésés tant par les nationalisations à la suite des incidents diplomatiques entre nos deux pays semble en bonne voie de règlement puisqu'il a été confié au Conseil national du Plan, composé aussi bien de membres du Gouvernement que du Gouverneur de la Banque cen-

trale et de techniciens de très haute valeur qui nous ont assuré que le règlement de ces indemnités aux entreprises devrait intervenir dans les mois qui viennent.

En conclusion, le développement de nos rapports économiques avec l'Irak nous a semblé présenter un aspect tout à fait positif et encourageant.

Il est certain que l'Irak dispose de ressources naturelles considérables et de moyens financiers importants grâce à sa production pétrolière.

C'est la raison pour laquelle nos interlocuteurs irakiens semblaient particulièrement désireux de conclure avec la France un accord bilatéral portant sur une aide technique et industrielle, plutôt que sur les conditions de financement des investissements français dans ce pays.

Nous nous devons de souligner que dans le cadre du plan de développement 1965-1969, les Irakiens semblent souhaiter, par ailleurs, une importante participation des entreprises et des techniciens français au développement économique de leur pays.

LIBAN

(5-8 avril 1965).

Programme du séjour de la délégation.

Lundi 5 avril.

A 10 heures, arrivée à Beyrouth.

A 11 heures 30, réception au Parlement libanais par M. le Président du Parlement, M. Sabri Hamade et par M. René Moawad, Président de la Commission des Finances.

A 12 heures 30, entretien avec le Gouverneur de la Banque centrale du Liban, M. Joseph Oughourlian.

A 13 heures 30, déjeuner offert par le Gouverneur de la Banque centrale du Liban avec les dirigeants des principaux établissements bancaires libanais.

A 16 heures, entretien avec divers membres du Parlement.

A 20 heures 30, dîner offert par M. le Président de la Commission des Finances.

Mardi 6 avril.

A 10 heures 30, entretien avec M. Takieddine, Ministre de l'Economie.

A 12 heures, entretien avec M. Osman Dana, Ministre des Finances et le Directeur Général du Ministère, M. Tueni.

A 12 heures 30, audience de M. Hussein Oueini, Président du Conseil.

A 13 heures 30, déjeuner chez le Conseiller financier près l'Ambassade de France avec les représentants des sociétés françaises.

A 17 heures, entretien avec M. Pierre Edde, Président de l'Association des Banques du Liban.

A 18 heures 30, visite des installations Radio et Télévision.

A 20 heures 30, dîner offert par M. l'Ambassadeur de France au Liban.

Mercredi 7 avril.

Visite privée à Damas. — Déjeuner chez M. l'Ambassadeur de France en Syrie.

Jeudi 8 avril.

A 8 heures 30, visite des établissements culturels français.

A 10 heures, entretien avec M. Amine Beyhum, Président du Conseil Municipal de Beyrouth.

A 11 heures, séance de travail avec les membres de la Commission des Finances du Parlement libanais.

A 13 heures, entretien avec M. Najub Salha, Ministre du Plan.

A 16 heures, entretien avec M. Cheikh Midel El Khoury, Commissaire au Tourisme.

A 20 heures 30, dîner officiel offert par M. le Ministre des Finances en l'honneur de la délégation française.

Vendredi 9 avril.

A 10 heures, départ de Beyrouth à destination de Paris.

Le Liban, dernier pays visité par la délégation de la Commission des Finances, présente des caractères totalement différents des deux autres pays, tant au point de vue de ses données physiques, démographiques, de ses ressources ou de la structure de son économie, que de son niveau de vie et de ses orientations politiques générales.

Il est presque inutile de signaler à des Français la qualité de l'accueil réservé à notre délégation par les personnalités libanaises. Nous nous sommes trouvés immédiatement en contact avec des amis fidèles et sincères, imprégnés de la même culture et animés des mêmes préoccupations. Les très intéressants entretiens que nous avons pu avoir, tant avec de nombreux membres du Gouvernement et du Parlement libanais qu'avec les responsables de l'économie et des finances, nous ont très vite convaincus qu'aucun obstacle n'entravait les relations franco-libanaises mais que celles-ci pouvaient être encore développées, aussi bien sur le plan de l'aide technique que dans le domaine culturel.

*

* *

I. — Caractères généraux de l'économie libanaise.

Le Liban, pays de 10.400 kilomètres carrés, a une population totale de moins de deux millions d'habitants.

Sa structure économique, en pleine évolution, comporte néanmoins une prédominance de l'agriculture, tout au moins si l'on se réfère à la proportion de la population qui y travaille.

C'est ainsi que 49 % des Libanais vivent de l'agriculture qui représente seulement 15,8 % du revenu national ;

19 % vivent de l'industrie et de l'artisanat qui représentent 12,12 % du revenu national ;

18 % vivent du commerce, des transports ou des activités bancaires, qui représentent près de 37 % du revenu national ;

10 % vivent des professions libérales et des services et représentent 9,8 % du revenu national ;

Enfin, 4 % occupent des fonctions administratives.

La production agricole est surtout constituée par les agrumes et, plus récemment, par les pommes dont le commerce a pris une très grande extension.

L'industrie comporte des entreprises de transformation de produits agricoles, textiles, habillement, chaussures, etc., au total 3.250 entreprises occupant 55.000 ouvriers qui représentent 3 % de la population totale.

Il convient de souligner que l'industrie ne bénéficiant d'aucune protection spéciale, la tendance est très forte d'importer la plus grande partie des produits industriels nécessaires à la vie du pays.

Le budget libanais, pour 1965, s'établit à 564 millions de livres libanaises (1 dollar U. S. = 3 livres libanaises) et ne marque, par rapport au budget de 1964, qu'une hausse de 8 % contre 35 % en 1962, 13 % en 1963, 10 % en 1964.

Pour la troisième année consécutive, ce budget présente un déficit, les recettes ordinaires n'étant estimées qu'à 507 millions de livres libanaises.

Pour la première fois, le déficit ne pourra être prélevé sur un fonds de réserve qui avait été constitué par les excédents budgés-

taires et qui est aujourd'hui épuisé. Le Gouvernement a dû solliciter l'autorisation de recourir à l'emprunt extérieur et intérieur, ce qui ne s'était jamais vu dans ce pays.

En effet, jusqu'en 1958, le Gouvernement libanais a pratiqué une rigueur politique d'orthodoxie financière et de libéralisme économique. C'est ainsi qu'en 1960, les excédents budgétaires s'élevaient à près de 450 millions de livres libanaises. Cette politique, fondée sur le refus des autorités financières d'intervenir dans la vie économique du pays, a donné au Liban une grande stabilité monétaire. De 1951 à 1958, la circulation n'a augmenté qu'au rythme relativement modéré de 13 % par an.

Par ailleurs, elle a permis l'extraordinaire essor du commerce et de la Banque libanaise. Depuis 1958, prenant conscience d'un certain déséquilibre de l'économie libanaise et des sous-équipements de certaines régions rurales, le Gouvernement s'est convaincu de la nécessité de mettre les finances publiques au service du développement du pays et a entrepris une action financière de grande envergure.

De nombreuses lois de programme ont été promulguées depuis cette date et, plus récemment, *un programme d'investissement 1965-1969* a été mis au point, qui comporte un ensemble d'investissements nouveaux de l'ordre de 500 millions de livres libanaises.

L'achèvement des lois de programme déjà votées est évalué à un montant analogue. Ce serait donc un total de l'ordre d'un milliard de livres libanaises qui devrait être dégagé au cours des cinq années à venir. Ces dépenses contraignent donc pour la première fois le Gouvernement libanais à recourir à l'emprunt.

Le programme d'investissements à long terme comporte surtout des programmes d'extension des réseaux de distribution des eaux potables, du réseau routier, d'investissements agricoles (comportant des travaux d'irrigation, d'électricité, de reconstruction), d'aménagement des antiquités.

La dette extérieure du Liban est, à l'heure actuelle, inexistante.

L'accroissement du revenu national se situe à 4,4 % par an pour un accroissement de population de 2,2 %. Si le revenu moyen par an et par habitant (325 dollars U.S.), situe le Liban très au-dessus des autres pays du Moyen-Orient (110 dollars U.S. en Egypte, 120 en Irak, 140 en Syrie, 165 en Turquie) il faut bien noter que la répartition de ce revenu fait apparaître de grandes disparités régionales.

Un gros effort d'équipement industriel doit, par ailleurs, être mené à bien si l'on veut employer les jeunes, le taux d'accroissement de la population étant de 2,3 % par an, 12 à 15.000 emplois nouveaux doivent ainsi être trouvés dans les toutes prochaines années.

Nous devons souligner à nouveau que l'économie et le commerce libanais sont caractérisés par une totale liberté. Si le Liban dispose donc de peu de ressources naturelles, sa situation géographique le rend très propice aux échanges commerciaux.

Le commerce extérieur est caractérisé par un déficit considérable et permanent de la balance commerciale, les exportations couvrant 12 à 14 % des importations mais, par contre, la balance des paiements, toujours équilibrée, est le plus souvent excédentaire.

De 1949 à 1963, la valeur totale des importations a enregistré une augmentation de l'ordre de 50 % alors que l'augmentation de la valeur globale des exportations s'est limitée à 25-30 %.

En 1963, le montant des importations s'élevait à 1 million 364.000 livres libanaises.

Les principaux pays fournisseurs sont, en tout premier lieu, le Marché commun européen (34 %), suivi par les pays arabes (25 %), l'Amérique du Nord (12 %), l'A.E.L.E. (Association européenne du Libre Echange) (13 %), enfin les pays de l'Est, pour 8,8 %.

Il convient de signaler, notamment, l'importance croissante des importations en provenance du Japon.

Exportations. — Malgré une légère contraction de leurs achats, les meilleurs clients du Liban restent les pays arabes (103 millions en 1963). Ils constituent, en effet, les marchés traditionnels du Liban pour les produits de la culture et de l'élevage, pour les produits des quelques industries et pour les réexportations d'or et de divers matériels en provenance des pays industrialisés.

Viennent ensuite les pays du Marché commun, 76 %, les pays du COMECOM (9,7 %), l'A.E.L.E. (6,3 %), l'Amérique du Nord (6,3 %).

L'activité bancaire au Liban est considérable. On compte actuellement à Beyrouth 40 banques agréées, c'est-à-dire disposant

d'un capital initial supérieur à un million de livres et habilitées à donner des cautions auprès des organismes publics et 18 banques non agréées.

Le capital social actuel de ces banques s'élève à plus de 300 millions de livres, sans compter celui des succursales des grandes banques étrangères.

La monnaie libanaise est stable et forte ; sa couverture en or, sans compter les réserves en devises étrangères, atteint 92,5 %.

II. — Les relations économiques et financières entre la France et le Liban.

Un accord commercial franco-libanais du 25 mars 1955 est renouvelé chaque année par tacite reconduction. Mais il convient de noter qu'il se trouve à peu près vidé de toute substance du fait de la disparition progressive des contingents et, également, de l'existence d'un accord commercial signé récemment entre le Liban et la Communauté européenne qui va prochainement entrer en vigueur.

Par ailleurs, une convention tendant à éviter les doubles impositions a été signée le 24 juillet 1962, ainsi qu'un accord aérien, le 30 octobre 1959.

En matière de relations financières, il n'existe aucune réglementation particulière, les transferts s'effectuant par l'intermédiaire du marché libre de Beyrouth.

Le commerce franco-libanais. — L'analyse des statistiques des exportations de la France fait apparaître que le Liban est actuellement notre premier client parmi les pays du Moyen-Orient, devançant l'Égypte et la Syrie ; le Liban a, en effet, importé de France pour plus de 220 millions de francs en 1964.

Dans la structure de nos ventes, se trouve à la première place le secteur des articles textiles et des industries textiles, puis les fers, fontes et aciers, les machines et appareillages électriques. Au cours des dernières années, on a constaté un accroissement considérable des ventes de véhicules automobiles, qui, pour 1964, passent en tête de nos exportations.

Les importations françaises de produits libanais sont beaucoup plus faibles. Elles ne représentent, en effet, en 1964, que 6 % environ des exportations françaises à destination du Liban.

Ceci tient au fait que plus de 80 % des exportations du Liban vont vers les pays arabes et qu'elles intéressent essentiellement le secteur agricole.

Les principaux produits importés sont les agrumes et les pommes.

Les investissements français au Liban. — Depuis la cessation du mandat, une grande partie des intérêts que nous possédions directement dans les services publics (port de Beyrouth, chemin de fer, électricité) a été liquidée, mais nous demeurons présents, surtout dans le secteur commercial ainsi que dans le secteur des services : six banques françaises ou à intérêts français importants sont encore installées au Liban.

Dans le secteur industriel seuls deux grands établissements (Péchiney, fabrication d'objets en aluminium, et une succursale d'Air liquide) sont installés.

Il convient aussi de signaler la Compagnie Libanaise de Télévision qui comprend une forte proportion de capitaux français et Air France qui possède 30 % du capital de la Compagnie aérienne libanaise Middle East Airlines - Air Liban. Depuis 1961, Electricité de France a assuré le rôle de l'ingénieur conseil pour l'aménagement du fleuve Litani, programme réalisé avec le concours de la Bird.

De nombreuses entreprises françaises ont participé à l'exécution des travaux.

III. — Remarques de la délégation de la Commission des Finances.

Depuis la signature d'accords entre la C. E. E. et le Liban, le problème des investissements français directs se pose d'une manière toute différente. C'est en effet au travers de cet accord que le Liban espère voir augmenter le volume de ses exportations à destination des pays du Marché commun et espère ainsi combler le déficit considérable de ses échanges avec ces pays. Il attend surtout d'eux l'achat de pommes et agrumes et de quelques produits de l'industrie textile et ce en beaucoup plus grandes quantités.

Le Liban attend, en outre, de la Communauté Européenne une aide sous forme d'assistance technique et si possible d'investissements pour l'aider à réaliser son programme de grands travaux tel que nous l'avons défini et qui comporte, nous le rappelons, des investissements de l'ordre de 500 millions de livres libanaises pour la période 1965-1969.

Sans parler du domaine culturel qui n'est pas du ressort de notre Commission (il semblerait pourtant possible d'apporter à ce pays traditionnellement attaché à la France par les liens les plus étroits, une contribution nouvelle dans la mesure où les facultés et universités actuelles se révèlent insuffisantes), il nous est apparu que dans le domaine technique la participation de la France pourrait également être développée pour le plus grand bien de nos deux pays.

En effet, le programme d'investissement comporte des matières dans lesquelles traditionnellement nos techniciens se sont assurés la première place : l'irrigation, adductions d'eau, aménagement des sols, extension et renforcement du réseau électrique, etc.

Il est bien évident que pour remplir ce programme ambitieux le Liban devra avoir recours à l'aide extérieure.

Nos interlocuteurs libanais souhaitent profondément que la participation française soit la plus large possible, d'autant que, comme nous l'avons souligné, il ne se pose pratiquement aucun problème de financement.

DEUXIEME PARTIE

EXTREME - ORIENT

JAPON

Composition de la délégation.

MM. Marcel Pellenc, Sénateur du Vaucluse, Rapporteur général de la Commission des Finances ; Coudé du Foresto, Sénateur des Deux-Sèvres, Vice-Président de la Commission des Finances, ancien Ministre ; Roger Houdet, Sénateur de la Seine-Maritime, ancien Ministre.

M. Campbell, Chef du Secrétariat de la Commission des Finances, accompagnait la délégation.

Programme du séjour de la délégation.

13 juillet.

A 18 heures, arrivée à Tokyo.

A 20 heures, dîner intime offert par M. l'Ambassadeur de France au Japon.

14 juillet.

A 10 heures, visite à M. Shigemune, Président de la Chambre des conseillers. Séance de travail avec les membres de la Commission des Finances et les membres du groupe France-Japon.

A 11 heures 30, visite à M. Naka Funada, Président de la Chambre des représentants.

A 19 heures, réception à l'Ambassade de France à l'occasion de la Fête nationale.

15 juillet.

Le matin, séance de travail à l'Ambassade de France.

A 16 heures, entretien avec le Directeur général d'Air France pour l'Extrême-Orient.

A 19 heures, dîner offert par M. le Président du Sénat en l'honneur de la délégation française.

16 juillet.

Le matin, entretien avec M. Shogi, Vice-Ministre des Affaires étrangères.

17 juillet.

Départ pour Paris.

A l'occasion d'une mission au Centre d'expérimentation du Pacifique, la délégation de la Commission des Finances avait estimé opportun de pouvoir, sur la voie du retour, prendre quelques contacts au Japon dans le cadre de l'enquête précédemment amorcée sur l'état de nos relations économiques et financières avec divers pays.

Le Japon, en effet, de par sa puissance industrielle et sa politique d'expansion commerciale extrêmement dynamique est en voie d'occuper l'une des premières places sur les marchés mondiaux. Il paraissait donc particulièrement justifié d'étudier les conditions dans lesquelles une collaboration économique fructueuse, ainsi qu'une coordination de leurs politiques commerciales extérieures pouvaient être instituées entre le Japon et la France.

Après un bref circuit qui l'a conduite notamment à Hiroshima où, comme conclusion de sa visite au champ d'expérimentation nucléaire du Pacifique, elle a pu apprécier les conséquences désastreuses de l'utilisation des engins atomiques, la délégation a regagné Tokyo où l'Ambassade de France avait été chargée d'organiser les contacts avec les autorités japonaises compétentes.

A cet égard, la délégation a vivement regretté qu'une très importante conférence nippo-américaine qui se tenait aux Etats-Unis aux fins de renouvellement des accords économiques existant entre ces deux pays, l'ait privée de la possibilité de rencontrer la plupart des responsables de l'économie et des finances japonaises. Le programme de séjour dans la capitale japonaise préparé sous l'égide de M. l'Ambassadeur de France au Japon, ne correspondait donc pas, en raison notamment de ce fait, aux désirs exprimés par la délégation qui, au cours de ses visites au Moyen-Orient, avait pu apprécier l'intérêt considérable des très nombreux entretiens qu'elle avait eus avec un grand nombre de personnalités des Gouvernements, Parlements ou des Administrations.

Si la délégation a pu néanmoins recueillir d'importants renseignements sur l'orientation actuelle de l'économie et du commerce japonais, il n'est pas douteux cependant que l'absence de contacts directs avec les principaux responsables de l'économie japonaise a retiré à cette visite une partie appréciable de son objet.

*
* *

Caractères généraux de l'économie japonaise.

Le Japon couvre 370.000 kilomètres carrés, soit les deux tiers de la France pour une population double (96 millions en 1964).

17 à 18 % seulement de la superficie totale sont cultivables ; les montagnes et collines souvent boisées couvrent 80 % du territoire.

Une partie notable des surfaces plates est composée de sols médiocres ou inutilisables.

La densité du Japon est de 260 habitants au kilomètre carré. Elle atteint le chiffre énorme de 1.500 habitants par kilomètre carré cultivable.

Le Japon consomme autant d'énergie que la France. Les ressources naturelles se limitent à l'hydro-électricité et au charbon. L'effort d'équipement porte, depuis plus de dix ans, sur la construction de centrales thermiques, les nouvelles chutes qui pourraient être équipées n'étant plus rentables. Toutefois, les ressources charbonnières sont très limitées, le charbon à gaz, les anthracites doivent être importés.

Le déficit énergétique est encore accru par l'insuffisance des ressources en pétrole et en gaz naturel.

La production nationale représente 10 % de la consommation. Le Japon repose donc très largement sur l'étranger pour son approvisionnement en produits énergétiques.

Les importations de combustibles représentent plus d'un milliard de dollars par an.

Les matières premières sont également insuffisantes. La production des gisements de fer japonais doit être complétée par l'importation de plusieurs centaines de milliers de tonnes de minerai et de ferraille.

Le Japon dépend encore de l'étranger pour la moitié de ses besoins de cuivre, le quart de ses besoins de plomb, la quasi-totalité de ses besoins de manganèse, phosphates, soufre, nickel, étain, etc.

Les matières premières d'origine animale (à l'exception de la soie grège) et végétale (à l'exception du bois) font également défaut.

L'industrie textile, qui est le principal secteur exportateur du Japon, doit acheter à l'étranger la totalité de son approvisionnement en laine brute et en coton, qui représente 13 % des importations totales.

Le bilan des ressources naturelles est donc fort limité.

Néanmoins, le Japon a connu au cours des dernières années une expansion considérable, toujours supérieure à 10 % par an, qui est de loin le taux d'expansion le plus élevé du monde.

La raison principale de cette montée extrêmement rapide paraît tenir surtout à l'importance constante des investissements d'équipement. Ceux-ci ont permis, en effet, à l'industrie d'être toujours en avance sur la demande intérieure et extérieure, de disposer à tout moment des techniques les plus modernes et de demeurer ainsi concurrentielle malgré l'accroissement des salaires.

Ce rythme d'équipement n'a été possible que grâce :

1° A la reconstitution rapide de disponibilités financières intérieures en raison d'un taux d'épargne privée très élevé (17 % du revenu national en 1963; taux le plus élevé du monde) ;

2° A la liaison étroite existant entre les industries et les organismes financiers collecteurs de l'épargne. Les uns et les autres appartiennent, en effet, aux énormes trusts Zabatsu qui, à 5, contrôlent à peu près la totalité de l'économie japonaise.

Dans ces organismes la primauté est toujours donnée aux nécessités de la production sur les considérations financières. Ainsi la facilité exceptionnelle des crédits bancaires a constitué le moteur essentiel du suréquipement industriel japonais puis du maintien de l'outil productif à la pointe du progrès. En contrepartie, cette politique a provoqué un endettement excessif des entreprises en raison notamment du taux élevé de ces crédits. Il en est résulté pour le producteur l'obligation absolue de promouvoir une expansion élevée et continue sous peine de disparaître ;

3° A l'aide américaine après la guerre qui a été d'un niveau considérable. La position-clef du Japon en Extrême-Orient a en effet renforcé son intérêt dans la stratégie américaine, notamment au moment de la guerre de Corée.

L'agriculture est un domaine largement délaissé par le progrès économique et la modernisation au Japon. Elle souffre de deux handicaps chroniques : l'insuffisance de la terre arable et la surpopulation rurale ; 13 millions de personnes, soit 30 % de la population active travaillent dans l'agriculture ou dans la sylviculture.

La conséquence directe de la surpopulation rurale est la différence de plus en plus large entre le niveau de vie des citadins et celui des agriculteurs. Jusqu'en 1952, le revenu des populations rurales et urbaines était à peu près identique. Aujourd'hui, le niveau de vie des travailleurs urbains dépasse de 30 à 40 % celui des agriculteurs.

L'émigration de la population agricole vers le secteur urbain est particulièrement importante, surtout parmi la jeunesse. Entre 1959 et 1963, l'exode rural a affecté, en moyenne 770.000 personnes par an.

La productivité dans l'agriculture est estimée à 27,9 % de ce qu'elle est dans l'industrie et l'écart ne cesse de s'accroître.

La part du revenu agricole dans le produit national brut est passée de 17,8 % en 1955 à 9,2 % en 1963.

A l'heure actuelle, le Japon suffit à sa consommation de riz et d'orge. Il importe annuellement plus de 2 millions 500.000 tonnes de blé.

La modification de la structure de l'alimentation japonaise depuis la guerre due à l'élévation du niveau de vie et à l'occidentalisation des mœurs a été très importante. La consommation de riz par habitant a notamment diminué au profit du blé, tandis que la consommation de viande, d'œufs et de lait triplait ou quadruplait.

Le problème agricole japonais se présente donc sous un aspect très particulier. Il ne s'agit pas, en effet, de problème d'excédents, mais uniquement d'un problème d'effectifs lié à la rareté de la terre arable. L'écoulement de la totalité de la production est en effet assuré sur le seul marché intérieur. Il s'agit donc, uniquement, d'organiser dans les prochaines années le transfert à l'industrie de plusieurs millions de travailleurs agricoles.

LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Ainsi qu'il a été indiqué, le taux d'expansion annuel de la production industrielle depuis 1953 a varié de 10 % à 20 % (sauf en 1958 année de récession).

Le développement des diverses branches industrielles a d'ailleurs été très inégal, le secteur le plus dynamique étant celui de la mécanique, dont la production a sextuplé dans les dix dernières années.

Il convient de signaler que les industries légères ont perdu la place prééminente qui était la leur dans le Japon d'avant-guerre, au profit des industries lourdes (métallurgie, mécanique, chimie). En même temps s'est produit un mouvement de concentration d'industries qui se marque par l'importance accrue que prennent les plus grandes unités de production.

Néanmoins, il existe encore un important secteur de petites entreprises où la main-d'œuvre est abondante et le capital assez rare.

La concentration d'industries n'est pas encore suffisante puisque 23 % seulement des travailleurs japonais sont employés dans des établissements de plus de 500 personnes.

En fait, chaque année, un nombre important de petites entreprises disparaissent (en moyenne 500 faillites par mois).

Parmi les principales industries japonaises, il faut signaler :

- la construction navale, le Japon étant devenu, avant la Grande-Bretagne, le premier constructeur de navires du monde ;
- les industries mécaniques se sont développées à une allure exceptionnelle, grâce au développement des exportations qui ont presque doublé entre 1958 et 1962 ;
- les industries pétrochimiques qui ont connu un essor particulièrement remarquable au cours des dernières années.

Depuis janvier 1965, on observe une baisse légère de l'indice global de la production industrielle. Celle-ci provient, notamment, de la limitation de la production décidée par les professions, devant la saturation du marché des appareils électroménagers.

Par ailleurs, les commandes de biens d'équipement se sont moins accrues au cours des derniers mois que l'année précédente à pareille époque. La légère amélioration observée en février et en mars 1965 ne s'est pas confirmée et les chiffres d'avril révèlent une baisse de plus de 30 % par rapport à avril 1964.

En ce qui concerne *les prix* le contraste s'accuse au cours des derniers mois entre la tendance à la baisse des prix de gros et la hausse continue des prix à la consommation. Celle-ci, qui a été

de l'ordre de 6 % en moyenne de 1960 à 1963, est estimée à 4,8 % pour l'année fiscale 1964. Sur la base 1960 égal 100, l'indice des prix atteignait 115,6 en décembre 1962 et 122,6 en juillet 1963.

Entre 1953 et 1962, *le salaire* moyen mensuel est passé de 19.559 yens à 35.012 yens, soit une augmentation de 79 %. Au cours de cette même période, l'indice des prix à la consommation ayant augmenté de 20 %, on peut estimer que le salaire moyen réel du Japonais a augmenté de 60 % environ.

FINANCES PUBLIQUES ET MONNAIE

Le budget total de l'année fiscale 1965-1966 (Budget national + budgets locaux) est en accroissement de 13,6 % alors que celui de 1964-1965 l'était de 16,4 %.

Afin de ne pas apporter à l'économie un stimulant excessif, les dépenses publiques ne doivent, théoriquement, augmenter que de 10,2 % en 1965-1966, contre 16,3 % en 1964-1965.

Dans le budget national de 1965, l'accent a été mis sur les dépenses de modernisation et d'équipement de caractère économique et social (agriculture — logement, adductions d'eau, réseaux d'égouts, lutte contre la pollution de l'atmosphère, des cours d'eau, etc.). Cependant la part des dépenses en capital ne cesse de s'accroître dans la structure de la dépense publique où elle avoisine 60 % en 1965-1966.

Depuis les réformes de l'après-guerre, les budgets ont toujours été équilibrés au Japon. La tradition s'y est même instaurée de décider chaque année des allègements fiscaux et de reporter un excédent de recettes sur le budget suivant.

Toutefois, au cours de l'année 1965 et compte tenu du ralentissement de l'expansion, il est peu probable qu'il existe un excédent des recettes fiscales.

La question se pose de savoir si le principe de l'équilibre sera maintenu au moment où l'économie paraît appeler un budget moins neutre que par le passé et une relance par la dépense publique des investissements.

La masse des billets en circulation de la Banque du Japon s'élevait, à la fin de mars 1964 à 2.022.300 millions de yens, soit un accroissement de 13,9 % par rapport à l'année précédente.

Les crédits accordés à l'économie par la Banque du Japon atteignaient un total supérieur de 11,3 % à celui de 1964.

Les crédits dispensés à l'économie par l'ensemble du secteur bancaire s'élevaient à 17.281.600 millions de yens à la fin de mars, soit 15,1 % de plus que l'année précédente.

Signalons, enfin, que la Banque du Japon a décidé, en avril dernier, d'abaisser son taux d'escompte de 0,365 % par an, soit donc de revenir au taux de 5,84 % qui était en vigueur avant les mesures de resserrement du crédit prises entre décembre 1963 et mars 1964.

ECHANGES EXTERIEURS

Le Japon est après les Etats-Unis, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la France et le Canada le sixième pays commerçant du monde.

Ses importations représentent ensemble 20 % du produit national brut.

Le déficit de la balance commerciale est constant et s'élevait en 1963 à 274 milliards de yens (importations : 1.143 milliards ; exportations : 869 milliards). Les principaux postes des exportations comprennent :

- les produits alimentaires, notamment conserves de poissons, poissons congelés (6,7 %) ;
- les produits chimiques (5,3 %) ;
- les articles et produits manufacturés (58 %).
- les moyens de transport et les produits des industries mécaniques (25,1 %).

Notons que la part des produits de l'industrie lourde ne cesse de s'accroître et représentait en 1963 près de 40 % du total des exportations.

La structure des importations japonaises est exactement inverse de celle des exportations : les produits alimentaires, les combustibles et les matières premières y tenant une place prépondérante.

Le commerce extérieur japonais se répartit pour l'essentiel en trois zones géographiques :

- les Etats-Unis et le Canada, qui représentent plus du tiers du commerce extérieur total. Le Japon achète à ces pays des

produits alimentaires (maïs, blé, matières premières, combustibles, machines). Il leur vend des produits de son industrie légère (tissus, récepteurs de radio, etc.) ;

— l'Asie. — Le Japon vend aux pays asiatiques des biens d'équipement et des textiles. Il leur achète des matières premières, des engrais et des produits mécaniques.

Les milieux japonais estiment que les échanges avec la Chine sont appelés à croître sensiblement au cours des années à venir. Le traité commercial signé en 1962 prévoit qu'ils doivent atteindre 100.800.000 dollars.

— l'Europe. — Le Japon et l'Europe échangent les produits de leur industrie. Le Japon achète notamment des produits chimiques et des machines et vend des tissus, des instruments de précision, de l'acier et des navires. Le commerce des produits alimentaires et des matières premières est d'importance réduite.

Les progrès continus des ventes japonaises à l'étranger permettent de penser que les exportations atteindront pour 1965 un total voisin de 10 milliards de dollars.

La balance des paiements de l'année fiscale 1964 s'est soldée par un excédent de 50 millions de dollars dans les transactions courantes, de 160 millions au titre des opérations en capital et de 30 millions de dollars au total.

Ce résultat n'a été possible qu'au prix d'un ralentissement dans l'augmentation des importations qui reflète l'essoufflement de la production.

Pour l'année fiscale 1965, l'évolution très satisfaisante des exportations permet de présager des résultats assez favorables, malgré un déficit prévu de la balance des invisibles de 510 millions de dollars (dont 430 au titre des transports maritimes).

Les relations économiques et financières entre la France et le Japon.

Les échanges entre le Japon et la France demeurent à un niveau extrêmement faible.

Les ventes françaises, quoique en expansion, sont à peines égales à celles de la Suisse et viennent largement après celles du Bénélux.

La part du commerce extérieur avec la France dans le total du commerce japonais s'élève à 0,9 %, soit environ 110 millions de dollars sur un commerce extérieur total d'un montant de 7 milliards de dollars (en 1964).

Le montant des ventes françaises au Japon s'élève à 65 millions de dollars contre 45 millions pour les ventes japonaises en France.

Notre commerce avec le Japon est donc assez largement bénéficiaire mais ce résultat provient de la discrimination par la France d'un certain nombre de produits japonais. C'est ainsi que 68 produits japonais sont encore discriminés contre 20 par l'Allemagne, 28 par le Bénélux et 100 pour l'Italie. Dans le cas de l'Italie, il convient de signaler que la balance de son commerce avec le Japon est largement déficitaire.

Les ventes françaises au Japon sont constituées d'un tiers de produits chimiques (potasse) et de produits pharmaceutiques, d'un tiers de machines textiles et d'outils, d'un tiers de produits alimentaires (vins), peintures et reproductions, etc.

Les ventes japonaises en France comportent, pour un tiers de la soie et des textiles, pour un autre tiers des machines et des appareils, pour le reste de conserves de poissons et d'appareils contingentés.

Nos ventes vis-à-vis du Japon sont celles d'un fournisseur d'appoint.

Remarques de la délégation de la Commission des Finances.

Des quelques considérations générales qui viennent d'être exposées, il est aisé de conclure que la considérable expansion japonaise repose pour la plus grande part sur le développement de son commerce extérieur.

L'économie japonaise est, en effet, dominée par le fait que la quasi-totalité des matières premières doit être achetée à l'extérieur et que toute augmentation de la consommation intérieure se traduit par un accroissement de ces achats. Ceux-ci doivent être couverts par des ventes à l'extérieur, unique moyen de se procurer les devises indispensables. Les exportations ne constituent donc pas un complément mais une nécessité vitale pour le Japon et la considération des bénéfices réalisés n'est en fait qu'accessoire.

Le commerce extérieur japonais s'effectue par l'intermédiaire d'organisations centralisées d'import-export travaillant en étroite collaboration avec les groupes financiers et industriels fortement intégrés. Il n'existe pratiquement pas d'industriels japonais vendant à l'extérieur ses propres produits mais une organisation de vente et d'achat à un échelon beaucoup plus important, centralisée dans sa politique bien que très souple dans l'exécution.

Compte tenu de ces facteurs, votre délégation s'est attachée, dans ses conversations, tant avec les responsables japonais qu'avec les éminents collaborateurs économiques de notre représentation diplomatique, à déterminer les causes de l'insuffisance notoire du commerce franco-japonais, ainsi que des moyens propres à le développer.

Il nous est apparu, en premier lieu, qu'il était pratiquement impossible à des vendeurs ou acheteurs étrangers d'agir individuellement au Japon. La vente de produits étrangers au consommateur japonais entraîne, en effet, en contrepartie l'acceptation de l'offre de produits japonais sur le marché considéré.

Or, les exportateurs japonais peuvent éventuellement vendre à perte certains de leurs produits, car ils disposent d'une gamme suffisamment diversifiée pour amortir cette perte et, finalement, atteindre le but principal qu'ils recherchent : l'obtention de devises. Aucune action de réciprocité n'est possible de la part de vendeurs étrangers agissant sur le marché japonais en ordre dispersé.

En second lieu, il nous est apparu que tout développement de notre commerce avec le Japon était subordonné à une modification de la conception qui demeure dans notre pays quant à la nature de la production japonaise. Il est indispensable de prendre conscience que le Japon est devenu le troisième pays industriel du Monde, qu'il occupe le cinquième rang pour le produit national brut, enfin, et surtout, que sa production est d'une exceptionnelle qualité technique. Ainsi, la notion du danger « d'invasion de l'Europe par des produits japonais de série vendus à vils prix » est-elle largement périmée. La concurrence japonaise s'exerce maintenant à un niveau supérieur sur des marchés où leurs biens d'équipement peuvent, notamment, sérieusement compromettre des positions antérieurement acquises en l'absence d'une politique d'accords commerciaux réalistes et profitables à tous.

Enfin, il ne semble pas que le niveau des prix français, considérés comme élevés sur d'autres marchés, constitue un obstacle

au développement de nos échanges avec le Japon. En effet, pour des productions qui les intéressent, les importateurs japonais sont prêts à consentir des sacrifices et à les répercuter d'une manière relativement aisée sur leur marché intérieur.

Dans ces conditions, une pénétration efficace et profitable ne peut se faire qu'à l'échelon des producteurs et non pas à l'échelon des distributeurs ou des consommateurs. Les besoins en capitaux des industries japonaises sont considérables et toute proposition extérieure sera bien accueillie, surtout si elle est assortie d'une offre de collaboration technique, et enfin de commande de pièces qui permettent le remboursement des capitaux engagés.

Une telle collaboration, outre qu'elle présente l'avantage de procurer des pièces détachées à un prix de revient avantageux, permet, en outre, d'instaurer un courant d'importation japonaise et, au-delà, d'intéressants accords de partage sur des marchés tiers.

Une mission, accomplie à Tokyo, peu avant le passage de la délégation de la Commission des Finances par un certain nombre de représentants d'industries françaises groupées, a permis de déterminer les conditions d'une collaboration industrielle effective.

Toutefois, il nous apparaît que de tels contacts épisodiques ne sont pas suffisants et que nos échanges avec le Japon ne pourront s'établir à un niveau satisfaisant que dans la mesure où sera instaurée à son égard une véritable politique commerciale d'ensemble, mettant en œuvre des moyens importants.

Elle devrait comporter, selon nous, une implantation économique permanente, représentative de vastes secteurs industriels français.

Outre la négociation d'accords à un niveau élevé, c'est-à-dire entre groupes japonais et français, le rôle de cette mission économique serait de suivre l'application de ces accords qui mettraient en jeu des capitaux importants.

Nous insistons, une nouvelle fois, sur l'inefficacité des exportations individualisées à destination du Japon, qui ne correspondent, comme dans la plupart des cas à l'heure actuelle, qu'à un apport d'appoint.

La collaboration industrielle et technique que nous préconisons trouverait, semble-t-il, un terrain de choix, notamment dans les

secteurs de pointe dans lesquels notre industrie a prouvé à la fois ses capacités de recherche et de réalisation : aviation, électronique, industrie atomique, pétrochimie, etc.

*
* *

Enfin, dans le domaine de la collaboration aérienne entre le Japon et la France, concrétisée par le « pool » Air France - J. A. L. sur la ligne du pôle, il est indispensable que notre pays prête la plus grande attention au rapprochement russo-japonais qui risque de modifier profondément et à notre détriment les conditions des liaisons entre l'Europe et l'Extrême-Orient.

*
* *

Telles sont, à notre sens, les orientations et impulsions à donner à notre effort d'expansion économique dans ces différents pays. L'accueil réservé aux productions et techniques françaises permet d'ailleurs d'espérer un développement rapide de notre implantation économique pour peu qu'une action plus dynamique et plus coordonnée soit menée par les exportateurs français dûment encouragés et soutenus par les pouvoirs publics.